

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

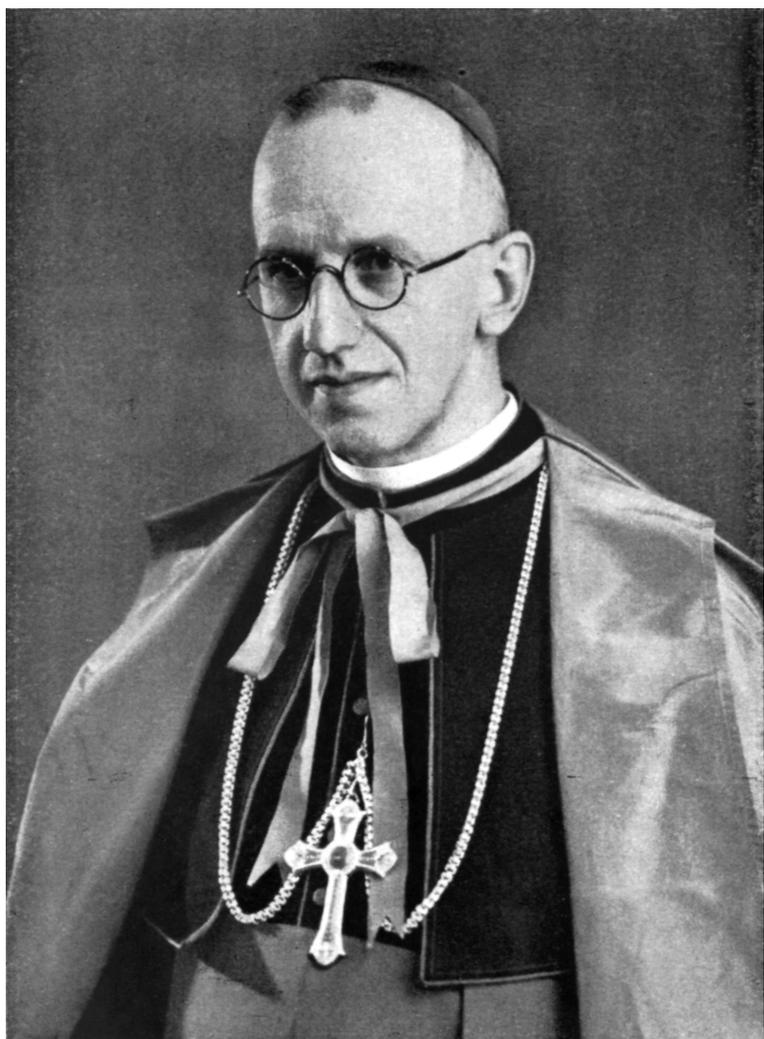
Edition numérique

François-Marie BUSSARD

Un nouveau prélat

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1944, tome 42, p. 3-15

© Abbaye de Saint-Maurice 2012



Son Exc. Mgr LOUIS-SÉVERIN HALLER  
Abbé de Saint-Maurice et Evêque de Bethléem

# UN NOUVEAU PRÉLAT

Trois mois durant, l'Abbaye de St-Maurice vécut dans l'attente du nouvel Abbé qui serait appelé à prendre la succession de Mgr Bernard Burquier décédé le 30 mars 1943. Cette attente aurait été abrégée de trois semaines si les nouvelles prescriptions en vigueur n'avaient pas exigé que le nom de l'élu du Chapitre abbatial fût tenu secret jusqu'au jour de sa confirmation par le Saint-Siège. Le 14 juin, lundi de la Pentecôte, les chanoines convoqués par le Rme Vicaire capitulaire, M. le Chanoine François Michelet, et le secrétaire du Chapitre, M. le Chanoine Paul Saudan, s'étaient réunis en séance solennelle et extraordinaire pour procéder à l'élection de l'Abbé. L'assemblée capitulaire fut tenue au chœur de l'église abbatiale, après la célébration de la messe du Saint-Esprit.

Les résultats de l'élection devaient être aussitôt transmis à la Cité du Vatican par l'entremise de S. Exc. Mgr Bernardini, Nonce apostolique à Berne. Le 15 juin au matin, M. le Chanoine A.-M. de Bavier, procureur général de l'Abbaye de St-Maurice à Rome, apportait à Son Excellence le Nonce les actes du Chapitre. Ceux-ci prenaient aussitôt le chemin de la Sacrée Congrégation Consistoriale.

L'attente de la confirmation pontificale devait durer trois semaines. Dans la soirée du 5 juillet, le message du Saint-Siège parvenait à St-Maurice et la bonne nouvelle de la nomination de Mgr Louis-Séverin Haller se répandait aussitôt à travers tout le pays. *L'Osservatore romano*, dans son édition des 5-6 juillet (N° 154), l'annonçait de la manière suivante :

La Santità di Nostro Signore si è benignamente degnata di confermare l'elezione canonica dell'Abatè di San Maurizio d'Agaune (Svizzera), avvenuta nella persona del Rev.mo Can. Ludovico Haller, concedendo all'eletto la giurisdizione di Abate *nullius* e promovendolo alla Chiesa titolare vescovile di Betlemme.

Les chanoines de l'Abbaye venaient de passer leur première journée de retraite annuelle prêchée par le Rév. P. Bonaventure Sodar, bénédictin de Corbières, quand ils furent informés de l'heureuse nouvelle. Aussitôt leurs cœurs se mirent à l'unisson des cloches de la cité qui saluaient de leurs sons joyeux l'avènement du nouvel Abbé-Evêque.

Lecture du document de confirmation et présentation de l'élu aux membres du Chapitre ne pouvaient avoir lieu le même soir, vu l'heure tardive à laquelle était arrivé le courrier envoyé par Mgr le Nonce apostolique. La cérémonie fut fixée au mardi, 6 juillet, à 11 heures. C'est alors que M. le Prieur Michelet donna lecture de la lettre de confirmation signée du Secrétaire de la S. Congrégation Consistoriale, Son Eminence le Cardinal Rossi, et présenta les vœux de tous à Mgr Haller, qui donna le baiser de paix à chaque membre de la Communauté. Au dîner, Mgr Haller répondit aux compliments que lui avait adressés M. le Prieur. Il le fit en termes émus et d'une grande simplicité, rendant grâce à Dieu des bienfaits qu'il accordait à l'Abbaye, exprimant ses sentiments de reconnaissance à l'égard du Souverain Pontife et de son éminent représentant à Berne, saluant les membres présents des Autorités civiles et des Communautés religieuses, en assurant les chanoines de son entier dévouement et leur demandant le secours de leurs prières.

Une grande joie se lisait sur tous les visages. Elle se traduisit surtout par des prières, car les exercices de la retraite reprirent leur cours habituel dans le recueillement et la méditation.

Des centaines de messages de sympathie parvinrent au nouvel élu. Notons en particulier ceux qui émanaient des plus hautes Autorités civiles, militaires et religieuses du pays : de M. Celio, président de la Confédération, et de M. le Conseiller fédéral Etter, de M. le Général Guisan, de Leurs Excellences les Evêques de la Suisse, réunis en conférence à Einsiedeln, qui, par la voix de leur Doyen, S. Exc. Mgr Bieler, Evêque de Sion, félicitèrent le nouveau membre de l'épiscopat, des Conseils d'Etat des Cantons du Valais, de Vaud et de Fribourg, de nombreuses autres institutions publiques et privées.

Le 14 juillet, Mgr Haller se rendit à la Nonciature de

Berne et pria S. Exc. Mgr Bernardini de lui faire l'honneur de présider la cérémonie de la consécration épiscopale. Son Excellence voulut bien accepter et c'est ainsi que le sacre aura lieu le 10 août, en la fête de saint Laurent, en vertu d'une autorisation spéciale accordée par la S. Congrégation Consistoriale.

## La famille de Monseigneur Haller

La famille de Mgr Louis-Séverin Haller est originaire de Hüusseren-Wesserling, en Alsace. Les actuelles dispositions prises dans ce pays pour préserver de la destruction les vieux documents ne nous permettent pas d'en établir les origines au-delà de la fin du dix-huitième siècle. C'est le 17 mai 1788 en effet que l'arrière grand-père de Mgr Haller, *Jean-Thiébaud Haller* († 14 avril 1812) épousa *Catherine Ehlinger* († 25 octobre 1836). De cette union naquirent quatre enfants : Michel, Catherine, Claire et Elisabeth. Tous se marièrent. L'aîné, *Michel Haller*, épousa, le 7 février 1825, *Marie-Agathe Thro*, née à Urbès le 16 mai 1797. Ils eurent cinq enfants : Anne-Marie Haller, qui épousa Jean Siefferlen, de Felleringen ; Martha Haller, qui épousa Emile Haller, de Storckensohn ; Catherine et Thiébaud Haller, qui demeurèrent célibataires ; et enfin *François-Antoine Haller*, qui fut le père de Mgr Haller. Né le 17 janvier 1844, il épousa à Vevey *Marie-Patience Chevalley*, de Monthey, le 17 janvier 1882.

A l'exemple de son père, François-Antoine Haller exerça la profession de maréchal. A vingt et un ans, il devint soldat, incorporé au 15e régiment d'artillerie-montée. Sept ans durant il servit son pays sous les armes et la guerre de 1870 le trouva dans l'armée de Paris qui était opposée aux troupes allemandes. Son livret de service militaire fait mention de cette campagne : « Contre l'Allemagne, armée de Paris, du 16 novembre 1870 au 7 mars 1871. »

Il fut pris ensuite parmi les otages de la Commune de Paris, mais il s'évada.

Après la guerre, possibilité fut offerte aux Alsaciens d'opter pour une commune alsacienne restée à la France

ou de devenir Allemands. Tandis que ses frères et sœurs demeurèrent en Alsace annexée, François-Antoine opta en 1872 pour la ville de Belfort dont il devint ressortissant. A cette date, il était en Suisse, à Lausanne ; il s'établit ensuite, en 1881, à La Tour de Peilz, où il travailla de son métier et se maria le 17 janvier 1882.

Son épouse, Marie-Patience Chevalley, originaire de Monthey, était née le 15 juillet 1852. Lorsque mourut son mari, le 6 mars 1907, elle usa du droit que lui accordait la loi suisse de demander sa réintégration, avec faculté d'option pour ses enfants mineurs, dans les droits de cité de la Commune de Monthey et du Canton du Valais. Elle mourut à Vevey, dans sa 83<sup>e</sup> année, le 25 janvier 1935.

De son union avec François-Antoine Haller naquirent huit enfants, dont sept sont encore vivants ; parmi ceux-ci, trois sont Français, quatre Suisses. Voici les noms des huit enfants de François-Antoine Haller et Marie-Patience Chevalley :

M. Francis Haller, demeuré Français, établi à Grenoble, père de deux fils, dont le premier, le R. P. François Haller, des Missions Etrangères de Paris, est actuellement missionnaire en Corée, et le second, Maurice, allait entrer au Grand-Séminaire de Grenoble lorsqu'il mourut, à l'âge de 20 ans.

Mlle Maria Haller a épousé M. Edouard Allaz, sculpteur à Lausanne, dont le foyer compte cinq garçons et une fille. L'un des fils, Gérard, est Dominicain sous le nom de Frère Thomas. Il a été le premier prêtre ordonné par son oncle.

Mlle Hélène Haller, décédée.

M. Gustave-Laurent Haller habite La Tour de Peilz où il continue d'exploiter la forge paternelle ; il a trois filles et un garçon.

Mlle Cécile Haller, restée Française, est institutrice à Vevey.

Mlle Edvige Haller, couturière, habite également Vevey.

Mlle Marthe Haller, Française, a épousé M. Joseph Jordan, sous-chef du P. L. M. à Chambéry ; ils ont un fils.

Mgr Louis Haller, Abbé de St-Maurice et Evêque de Bethléem.

## L'enfance et la jeunesse

Mgr Haller naquit à La Tour de Peilz le 11 février 1895. Il reçut au baptême, qui lui fut administré le 3 mars par le curé de Vevey, l'abbé J. Gottret, les prénoms de Louis-Séverin, le mettant sous la protection de S. Louis, Roi de France, et de S. Séverin, Abbé d'Agaune. Son parrain était M. François Jordan, de Thonon, le futur beau-père de l'une des sœurs du nouveau-né, Mlle Marthe Haller ; sa marraine fut Mlle Justine Command, de résidence à Vevey, qui aura la joie, à plus de quatre-vingt-dix ans, d'assister au sacre de son filleul. (Made-moiselle Command vient de rendre son âme à Dieu le 13 février 1944.)

François-Antoine Haller fit part de la naissance de son dernier enfant à son frère Thiébaud, demeuré à Hüseren, dans une lettre datée du 26 février 1895. Elle nous dit clairement quels étaient les sentiments chrétiens qui animaient les parents du jeune Louis : « Il faut que je t'annonce la naissance d'un petit garçon que Dieu nous a encore envoyé, le 11 février, à 2 heures du matin, et qui s'appelle Louis-Séverin. Pour le moment, tout va bien, la mère et l'enfant, ainsi que toute la famille. » Thiébaud Haller répondit à son frère pour le féliciter et celui-ci lui écrivit encore, en date du 26 avril, en le remerciant de ses compliments. Il ajoutait : « Nous sommes obligés de prendre ce qui vient ; à la garde de Dieu ! Cela donne des peines, mais il faut espérer que plus tard on sera récompensé. »

Ces quelques lignes de lettres précieuses heureusement conservées par les sœurs du nouvel Abbé de St-Maurice décrivent exactement l'atmosphère dans laquelle Louis Haller vécut les années de sa première enfance. Choyé par un père et une mère profondément chrétiens, entouré des soins attentifs de frères et sœurs qui avaient pour leur cadet l'affection toute particulière que l'on porte au plus jeune de la famille, il grandit au sein d'un foyer où l'esprit de prière et le sens du devoir étaient en honneur. Dès qu'il fut en âge de fréquenter l'école, Louis Haller devint élève des écoles catholiques de Vevey où il eut M. Sonney comme instituteur. Admis à la première communion le 17 juin 1906, il reçut le sacrement de

confirmation le 19 juin 1904 de Mgr Déruaz, Evêque de Lausanne et Genève.

L'esprit éveillé de Louis Haller, son application au travail, son amour de l'étude, attirèrent l'attention des prêtres de Vevey, entre autres de M. l'abbé Kurfürst, alors vicaire et maintenant curé de cette grande paroisse. M. Kurfürst enseigna les premiers éléments de la langue latine à celui qui manifestait tant de dispositions au point de vue intellectuel et laissait espérer qu'un jour il embrasserait l'état ecclésiastique.

En automne 1908, Louis Haller prit le chemin de St-Maurice où il avait été inscrit en qualité d'élève interne. Aussitôt, il se révéla étudiant docile, assidu et pieux. Il suivait fidèlement la ligne de conduite qui lui avait été tracée par des parents foncièrement chrétiens et des maîtres dévoués. A la fin de sa première année du gymnase, il obtient le troisième prix en classe de Rudiments. En Grammaire, il remporte le second prix. Depuis Syntaxe il occupe invariablement la première place jusqu'à son entrée au noviciat. En 1913 en effet, il demande à être admis à l'Abbaye de St-Maurice : le Chapitre unanime le reçoit, comme en fait foi un télégramme qui lui est adressé par le Chanoine Hoffmann pour lui annoncer cette nouvelle le 22 juillet 1913. Un mois plus tard, le 28 août, Mgr Abbet le revêt de l'habit des chanoines réguliers. Celui qui devait devenir, quelque vingt ans après, Mgr Burquier, l'initie comme Maître des novices à la vie religieuse et, un an après exactement (selon le droit alors en vigueur), le 28 août 1914, le jeune novice émet sa profession simple que reçoit le Prieur E. Maret, Vicaire capitulaire, le Sièges abbatial étant alors vacant par la mort de Mgr Abbet.

Il reste au jeune profès à terminer ses études secondaires. Il retourne au Collège et y passe les années de Philosophie et de Physique. Ses résultats sont brillants : il les couronne en 1916 par un examen de maturité qui lui vaut le premier rang de sa promotion, en 1er degré, avec mention « très bien ».

C'est pendant ses dernières années d'étude au Collège que M. Haller procéda aux démarches en vue d'obtenir la naturalisation suisse. On a vu plus haut que sa mère avait été réintégrée dans les droits de cité de la commune

de Monthey et au canton du Valais, à la mort de son mari. Le dernier de ses enfants mineurs devait à son tour procéder à une déclaration d'option. Elle porte la date du 28 mai 1915. Munie de la signature du syndic et du sceau de la municipalité de La Tour de Peilz, elle est légalisée par le chancelier du Conseil d'Etat du canton de Vaud en date du 28 juin 1915 (N° 650). Voici le texte de ce document :

Le soussigné, Auguste Roussy, syndic de la commune de La Tour de Peilz, canton de Vaud, en Suisse, certifie par les présentes que Louis-Séverin Haller, demeurant à La Tour de Peilz, s'est présenté aujourd'hui devant lui et a fait, en exhibant les documents requis, la déclaration suivante :

Je suis né à La Tour de Peilz le 11 février 1895, fils de François-Antoine, natif de Belfort (France), et de Marie-Patience née Chevalley, originaire de Monthey (canton du Valais) avant son mariage. Mon père est né le 17 janvier 1844, ma mère le 15 juillet 1852, et leur mariage a eu lieu à La Tour de Peilz le 17 janvier 1882. Ma mère, veuve depuis le 6 mars 1907 du dit François-Antoine Haller, demeurant à La Tour de Peilz, a obtenu, en date du 21 février 1908, la réintégration entraînant, sous réserve d'option, la naturalisation de ses enfants mineurs dans le droit de cité de la commune de Monthey et du canton du Valais (Suisse).

Etant ainsi au bénéfice de la convention conclue entre la Suisse et la France le 23 juillet 1879, je déclare d'ores et déjà, pour autant que de besoin, vouloir renoncer à la qualité de Français et opter pour la nationalité suisse, me réservant de réitérer cette déclaration dans ma 22e année.

Suivent les signatures du déclarant : Louis Haller ; celles qui ont été indiquées plus haut et les sceaux déjà mentionnés. Le document porte en outre le sceau du « Politisches Depart. Innerpolit. Abteilung, 30. Jun. 1915 ».

En temps opportun, Mgr Haller renouvela la déclaration ci-dessus et obtint en retour la reconnaissance officielle de son appartenance définitive à la nationalité suisse et valaisanne. Voici le texte de la pièce qui en fait foi :

Mr Haller (Louis-Séverin), né le onze février mil huit-cent quatre-vingt-quinze à la Tour de Peilz, canton de Vaud, domicilié à La Tour de Peilz, fils de François-Antoine, natif de la commune de Belfort, Territoire du dit, France, et de Marie-Patience Chevalley, sa veuve, citoyenne de la commune de Monthey, canton du Valais, Suisse, depuis le vingt-et-un février mil neuf-cent huit, a, aux termes de la Convention conclue le 23 juillet 1879 entre la Suisse et la France, déclaré opter pour la nationalité suisse et renoncer à la nationalité française.

Cette déclaration a été communiquée officiellement à l'Ambassade de France en Suisse le cinq septembre mil neuf-cent seize.

En conséquence et conformément aux dispositions de l'art. 1er de la Convention sus-mentionnée (voir Journal officiel de la République Française du 11 juillet 1880), Mr Haller, Louis Séverin, a cessé d'être Français et est devenu exclusivement citoyen Suisse.

Fait à Berne, le 3 novembre 1916

pour l'Ambassadeur de France et par autorisation

Le Consul de France

de Junnemann

Sceau de l'Ambassade de la République Française, Berne.

Le document porte en outre le sceau du : « Politisches Depart. Innerpolit. Abteilung, 4. Nov. 1916, N<sup>o</sup> 139 ».

M. Haller avait donc terminé ses années de Collège. Le succès lui avait souri dans ses études. Il n'en avait pas obtenu de moins flatteur auprès de ses camarades qui appréciaient sa bonne humeur, son entrain tout autant que ses capacités intellectuelles. Fort doué pour la musique, il faisait partie du chœur du Collège et il était du nombre des fidèles chanteurs qui exécutaient presque chaque matin, à l'église de l'Abbaye, le plain-chant de la messe conventuelle, sous la direction du professeur Armin Sidler. Il était également membre de l'orchestre où il tenait la partie de violon. Congréganiste de la Sainte Vierge, il était assidu aux obligations que comportait son affiliation à cette Association mariale dont il fut 1<sup>er</sup> Assistant. D'autre part, il s'adonnait volontiers au sport. Tout cet ensemble de qualités faisait de Louis Haller un étudiant modèle dont chacun aimait la société ; ses compagnons de classe notamment lui conservèrent une amitié qu'il leur rendait bien et qu'ils tinrent à entretenir fidèlement jusqu'à ce jour où l'exceptionnelle circonstance d'une consécration épiscopale leur fournit l'occasion de resserrer plus encore des liens d'affection et d'estime que le temps n'a jamais détruits.

Profès simple de l'Abbaye, Mgr Haller passa de l'étude des humanités et de la philosophie à celle de la théologie. Mgr Mariétan désirait ardemment que ses scolastiques

pussent pénétrer dans le secret de la science de Dieu en un milieu qui parlât à leur cœur, au centre même de la chrétienté. C'est ainsi que M. Haller fut envoyé à Rome en automne 1916. Il y suivit les cours de l'Université Grégorienne. Hélas ! il ne put y retourner l'année suivante, ni en 1918, une première fois à cause de la guerre, puis à cause de la grippe espagnole qui exerçait ses ravages dans le pays. Force lui fut donc d'achever sa préparation immédiate au sacerdoce à l'Abbaye. Le 28 août 1917, il prononçait ses vœux solennels. Mgr Mariétan lui conféra tous les Ordres, d'abord la tonsure et les quatre ordres mineurs le 16 mars 1918, puis le sous-diaconat, le 7 avril de la même année. Diacre le 6 janvier 1920, il recevait l'onction sacerdotale le 25 février suivant. Dix jours plus tard, le 7 mars, il célébrait sa première messe solennelle à Vevey. Mgr Mariétan prononça le sermon de fête.

Le jeune prêtre que venait d'ordonner Mgr Mariétan était apte à remplir les fonctions les plus diverses. Pendant sa dernière année de théologie déjà, il dut enseigner la religion dans plusieurs classes du Collège et remplir, à l'occasion, les fonctions de surveillant dans la section des Grands. Puis il fut envoyé à Salvan.

### **Le ministère à Salvan**

M. le Chanoine Haller inaugura son ministère sacerdotal à la cure de Salvan, en qualité de vicaire de M. le Chanoine Cergneux, Il devait y rester quatre ans, de 1920 à 1924. Jeune prêtre au dévouement inlassable, il ne tarda pas à s'attirer l'estime générale de la population de Salvan, des Marécottes, des Granges et du Trétien. Il prêchait la parole de Dieu, enseignait le catéchisme aux enfants, administrait les sacrements et visitait les malades avec autant de juvénile enthousiasme que d'esprit surnaturel. Musicien, il apportait son concours apprécié à la Société de chant qu'il conduisit même à un succès retentissant lors de la fête cantonale de Brigue, en 1921. Vingt ans après son départ, c'est avec la plus grande joie que les fidèles de la grande paroisse de la vallée du Trient apprirent l'élévation de leur ancien vicaire à la dignité épiscopale. Ils tinrent à le prouver aussitôt et ils

furent les premiers à envoyer au nouvel élu un télégramme de félicitations ainsi conçu :

Salvan ne peut taire sa joie de recevoir pour Abbé ce prêtre qui fut son vicaire de prédilection et ne sait que lui redire avec respect son attachement, sa dévotion.

Commune de Salvan.

Des adresses semblables, inspirées des sentiments de la plus sincère reconnaissance et du plus ferme attachement, parvinrent en outre à Mgr Haller, les jours qui suivirent la confirmation de l'élection par le Saint-Siège, des autorités paroissiales et d'un grand nombre de familles de Salvan.

### **Professeur à Pollegio**

Nous avons rappelé récemment dans notre brochure sur les deux derniers Abbés de St-Maurice, que Mgr Mariétan avait accepté, en 1924, l'offre faite par Mgr Bacciarini, Administrateur apostolique de Lugano, de reprendre le Collège Santa Maria de Pollegio, au Tessin, ancien Institut fondé au XVI<sup>e</sup> siècle par le successeur, sur le siège archiépiscopal de Milan, de saint Charles Borromée, et qui n'avait plus de destination précise. M. le Chanoine Chervaz, actuellement curé de Choëx, assumait la direction de l'entreprise ; il eut comme collaborateurs MM. les Chanoines Haller, A. Maret, A. de Bavier et J. Gross. M. Haller enseigna le français, le latin et l'italien ; il remplissait aussi les fonctions de maître de chapelle. L'essai fut poursuivi pendant trois ans. En été 1927, il prenait fin. C'est à M. Haller que revint la charge de terminer la tâche, car M. le Chanoine Chervaz avait dû momentanément s'absenter pour soigner sa santé ébranlée.

M. Haller répondait volontiers, pendant son séjour au Tessin, aux invitations que lui adressaient les curés des paroisses de la région qui sollicitaient son concours pour le ministère. Pendant cette période tessinoise, Mgr Haller eut le plaisir de faire connaissance avec S. Exc. Mgr Angelo Jelmini, qui était alors curé de Bodio.

C'est pendant ses années de Pollegio également que Mgr Haller eut l'heureuse occasion de rencontrer à maintes reprises celui qui était déjà Conseiller d'Etat du Tessin et qui est aujourd'hui Président de la Confédération suisse (1943), M. le Conseiller fédéral Enrico Celio. M. Celio, en effet, était la cheville ouvrière des œuvres paroissiales de Biasca et sollicitait souvent le concours des Chanoines de Pollegio pour les manifestations qu'il organisait.

L'un des plus chauds partisans du Collège Santa Maria était en outre un jeune séminariste d'alors, Don Alfredo Leber, actuellement rédacteur en chef du « Giornale del Popolo » et Assistant général de l'Action catholique dans le Diocèse de Lugano, qui conserva à M. le Chanoine Haller une affection durable.

Notons enfin que l'un des plus brillants élèves de Mgr Haller au Collège Santa Maria, fut Mgr Aurèle Gianora, actuellement Préfet apostolique du Sikkim.

## **Directeur à Sierre**

Si le Collège de Pollegio devait fermer ses portes, au grand regret de ceux qui avaient espéré en faire un centre de culture et de foyer de vie religieuse, un autre allait s'ouvrir au même moment, à Sierre. Le district de Sierre, en effet, désireux de fournir à ses jeunes gens un établissement d'instruction qui les préparerait à la carrière commerciale, fit appel à Mgr Mariétan en 1927. L'Abbé de St-Maurice répondit affirmativement à ce souhait et, la même année, l'Ecole de commerce des jeunes gens allait être créée. M. Haller se vit confier la tâche importante de fonder et diriger cet établissement. Primitivement installée dans la maison Masserey, sur la route de Chippis, l'Ecole eut, dès 1932, ses bâtiments propres et définitifs qui surplombent les petits lacs de la région. De concert avec le Comité de l'Ecole, M. Haller présida avec un sens exact des affaires aux constructions qui étaient achevées pour l'automne 1932. Depuis cette époque, le développement de l'Ecole, si heureusement amorcé dès le début de son existence, n'a fait que s'accroître : les élèves y sont nombreux chaque année et les inspecteurs fédéraux et cantonaux ne lui ménagent pas leurs éloges.

## **Maître des novices et Procureur**

C'eût été une joie bien compréhensible pour Mgr Haller de poursuivre à Sierre la tâche éducatrice et spirituelle commencée sous des auspices aussi favorables, mais une mission nouvelle, lourde de responsabilité, attendait le Directeur de l'Ecole de commerce sierroise. Mgr Burquier venait d'être appelé par ses confrères et par le Saint-Siège à la dignité d'Abbé de St-Maurice et Evêque de Bethléem. Il avait dû par conséquent se démettre de sa charge de Maître des novices. Pouvait-il faire un choix plus judicieux que d'appeler à sa succession M. le Chanoine Haller qui avait été autrefois, alors qu'il était étudiant au Collège, puis, plus tard, comme novice, son élève et son disciple ? M. Haller revint donc à l'Abbaye où, pendant dix ans, du mois d'août 1932 au mois de septembre 1942, il fut le Maître discret, vigilant et profondément surnaturel d'une cinquantaine de jeunes religieux se préparant au sacerdoce. L'exemple qu'il donnait, allié à des instructions basées sur la plus pure doctrine imprégnèrent le noviciat d'un esprit surnaturel et d'une atmosphère de sérénité bien faits pour favoriser au plus haut point les progrès dans la sanctification et dans la formation du caractère. En outre, M. le Chanoine Haller enseignait aux scolastiques la théologie morale avec une conscience pareille à celle qu'il mettait dans l'accomplissement de toutes ses tâches. Assidu à l'office choral, il animait aussi le chant des psaumes de sa voix chaude et bien timbrée.

Mais les confrères de M. le Chanoine Haller n'avaient pas attendu son retour à l'Abbaye pour lui témoigner une confiance toute spéciale. Au Chapitre général de 1931, ils l'avaient nommé membre du Discretoire abbatial et Mgr Burquier le désignait comme secrétaire du Chapitre en 1934 et comme notaire en 1937.

Quand survint la catastrophe du 3 mars 1942 qui provoqua l'effondrement de la Tour de l'Abbaye et d'une partie de la basilique des Martyrs, M. Haller fut chargé, en compagnie de MM. les Chanoines Grandjean, Dupont Lachenal et René Gogniat, d'aviser aux mesures à prendre pour réparer les dégâts causés et étudier les plans de restauration. Il se consacra entièrement à cette tâche et, grâce à son zèle autant qu'à ses compétences, tout ce

qui pouvait être fait dans le but de préparer les voies aux reconstructions nécessaires fut fait par lui avec un inlassable dévouement. C'est peut-être cette activité imposée par les circonstances à son attention qui lui valut, quelques mois plus tard, lors de la réunion du Chapitre extraordinaire du 10 septembre 1942, d'être nommé au poste de Procureur de l'Abbaye en remplacement de M. le Chanoine Follonier, qui désirait se vouer au ministère paroissial. Mgr Haller dut alors abandonner ses fonctions de Maître des novices et de professeur de théologie. Immédiatement il se donna tout entier à ses nouvelles besognes. C'est ainsi que durant dix mois on le vit s'occuper, avec son habituelle égalité d'humeur, sa souriante bonhomie et sa profonde compréhension des hommes et des choses, des affaires matérielles de l'Abbaye.

Si les questions spirituelles et temporelles, l'enseignement des langues ou de la théologie morale, le ministère ou la direction d'un établissement, ont tour à tour retenu sa plus vigilante attention, Mgr Haller ne négligeait pas pour autant les sciences et les arts.

Au point de vue artistique, Mgr Haller trouve dans le culte de la musique instrumentale et vocale un délasserement qui répond parfaitement à ses goûts. Tout jeune, il fit partie des divers groupements musicaux du Collège. Devenu chanoine, il fut à Salvan un animateur de la Société de chant, à Pollegio le maître de chapelle entendu du Collège Santa-Maria, à Sierre le soutien des sociétés locales de chant, à St-Maurice enfin un des piliers du chœur mixte du Collège dans le registre des premières basses. D'autre part, il avait un plaisir spécial à prendre part aux exercices et aux exécutions du Quatuor de St-Maurice que l'on a entendu avec joie au cours de ces dernières années, dans diverses manifestations, notamment au théâtre.

Et voici que le 14 juin 1943 la Providence a voulu placer sur les épaules de Mgr Haller un poids nouveau et plus lourd. Il le portera vaillamment avec le secours de la grâce de Dieu, la protection de la Vierge et des saints Martyrs d'Agaune. La sympathie dont l'Abbaye jouit dans notre pays l'aidera dans sa mission. Mgr Haller prend ainsi le 93<sup>e</sup> rang dans la liste déjà longue des Abbés de St-Maurice qui, depuis le VI<sup>e</sup> siècle, président aux destinées du plus ancien monastère d'Occident. Il en sera le digne continuateur.

François-Marie BUSSARD †